

APPEL À CANDIDATURES AUTEURS/AUTRICES POUR LA RÉSIDENCE D'ÉCRITURE DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE 2027

Objet de l'appel à candidature

Résidence d'écriture à Saint-Étienne en 2027

Organisateur de la résidence

Médiathèques municipales de Saint-Étienne (Loire)

Modalités de résidence

Résidence de trois mois dotée d'une bourse de la Ville de Saint-Étienne.

Contexte

Le projet culturel des médiathèques de Saint-Étienne s'articule autour des écritures contemporaines. La résidence d'écriture s'inscrit dans un programme d'actions ayant pour ambition de valoriser la création littéraire contemporaine et favoriser l'émergence en littérature. Cette résidence s'adresse en priorité à des auteurs ou autrices ayant été édités à compte d'éditeur et totalisant au plus trois ouvrages littéraires dont le dernier, édité depuis moins de trois ans.

Descriptif de la résidence

Le projet littéraire et artistique de l'auteur ou de l'autrice constitue l'axe principal de la résidence. La rémunération est prise en charge par la Ville de Saint-Étienne sous la forme d'une bourse d'écriture. L'auteur ou l'autrice s'engage à être présent·e tous les jours sauf le week-end. La bourse remise aux résident·es est de **2000 euros mensuels**.

Objectifs de la résidence

- Offrir à l'auteur ou l'autrice les conditions favorables à la création et au développement d'un projet littéraire.
 - Permettre à un large public d'appréhender les apports de la création littéraire contemporaine.
 - Favoriser la rencontre entre l'auteur ou l'autrice en résidence, les habitants et d'autres artistes en situation de création dans les structures culturelles et artistiques du territoire.
 - Fédérer les acteurs culturels et éducatifs autour d'un projet d'éducation artistique et culturelle proposé par l'auteur ou l'autrice.
 - Promouvoir la création littéraire dans le cadre de la programmation culturelle de la Maison du Patrimoine et des Lettres.
 - Associer les enseignant.es, chercheur.es et étudiant.es de l'Université Jean Monnet, avec le concours de l'Institut ARTS, au projet d'éducation artistique et culturelle proposé par l'auteur ou l'autrice.

Activités

1. Temps personnel dédié à la création (environ 70 %).
2. Temps de médiation (environ 30 %) :

Publics scolaires : propositions d'actions culturelles avec des scolaires ou étudiants

Tout public : ateliers d'écriture, rencontres publiques, cartes blanches, lectures publiques...

Un calendrier précis sera établi conjointement par l'auteur ou l'autrice, les partenaires du projet de résidence et la ville de Saint-Étienne.

Proposer sa candidature

L'appel à candidature pour la résidence d'écriture 2027 est ouvert du lundi 11 mai au vendredi 3 juillet 2026.

Période et durée

D'une durée totale de trois mois, avec fractionnements possibles, la résidence se déroulera sur l'année 2027, de préférence au premier semestre.

Hébergement

La Ville verse à l'auteur un forfait d'hébergement de 2700 euros pour payer le loyer de l'appartement de son choix.

Déplacement

Les frais de transport de l'auteur ou de l'autrice pourront être pris en charge dans la limite de quatre aller-retours maximums entre son lieu de résidence habituel et Saint-Etienne, uniquement pour les trajets effectués sur le territoire français. Cette prise en charge sera calculée sur la base du tarif SNCF, lorsque l'auteur ou l'autrice réside en France métropolitaine. Les déplacements effectués dans la ville, en bus ou en tramway, pourront également être pris en charge.

Les engagements mutuels

La Ville de Saint-Étienne s'engage à :

- Soumettre les candidatures présentées dans les délais au comité de sélection, chargé de sélectionner l'auteur, l'autrice.
- Informer l'auteur / l'autrice, suffisamment à l'avance de l'acceptation de sa candidature et des dates auxquelles il ou elle pourra séjourner à Saint-Étienne.
- Rencontrer chaque candidat /candidate après acceptation de leur candidature pour affiner le projet de résidence.

Les auteurs et autrices en résidence s'engagent à respecter les règles et les modalités suivantes :

- L'écrivain/l'écrivaine consacre son séjour à Saint-Étienne à la création d'une partie ou de la totalité d'une œuvre littéraire.
- Lors de sa publication et de ses éventuelles rééditions et traductions, il ou elle s'engage à faire figurer sur l'ouvrage auquel elle ou il aura travaillé pendant sa résidence, la formule suivante : **« L'auteur, l'autrice ou l'artiste a bénéficié pour la rédaction de ce livre d'une résidence de création à Saint-Étienne »** et d'en adresser deux exemplaires à la médiathèque municipale. Une rencontre pourra être organisée à cette occasion. L'auteur ou l'autrice en résidence d'écriture sera également invité(e) à la Fête du livre de Saint-Étienne l'année de la publication du livre pour lequel il ou elle aura sollicité la résidence.

- L'écrivain /l'écrivaine accepte de participer à un programme de médiation élaboré de manière concertée entre la ville de Saint-Étienne et l'auteur, l'autrice
- Il ou elle accepte que des informations le ou la concernant soient diffusées sur le site internet de la ville et les différents site internet culturels de la ville de Saint-Étienne et dans les différents supports de communication.
- Il ou elle s'engage à céder une partie de ces droits d'auteur le temps du projet pour tout usage lié à la communication, diffusion, impression du projet (blog, site internet, flyer, etc.).
- Il ou elle livre une forme artistique de son choix ayant pour objet, point de départ ou prétexte une découverte qui lui sera proposée au cours de la résidence dans le champ du patrimoine culturel de Saint-Étienne.
- Elle ou il accepte que cette réalisation livrée à la Ville de Saint-Etienne soit publiée par la Ville, en coédition au sein d'un ouvrage collectif et/ou qu'elle fasse l'objet d'une valorisation et d'une mise en ligne sur les sites internet de la Ville, des médiathèques, de la maison du patrimoine et des lettres et de l'Institut ARTS si la réalisation a eu un lien avec l'Université Jean Monnet ou tout autre établissement membre de l'Institut.

Calendrier de la résidence

- Lundi 11 mai 2026 : publication de l'appel à candidature
- Vendredi 3 juillet 2026 : date limite de dépôt des candidatures
- 1^{ère} quinzaine de juillet 2026 : examen des candidatures et choix du candidat, de la candidate
- 2^{ème} quinzaine de septembre 2026 : définition des grands axes de la résidence, notamment son volet médiation, par la personne retenue et la médiathèque
- 1^{er} semestre 2027 : période de la résidence définie avec l'auteur, l'autrice retenue.

Conditions d'accès et modalités de sélection

Les auteurs ayant déjà publié moins de trois ouvrages de littérature à compte d'éditeur **dont le dernier depuis moins de trois ans**, peuvent faire acte de candidature.

Les œuvres de fiction (roman, roman graphique , nouvelle, poésie, scénario...) seront privilégiées sur toutes les autres formes de création ainsi que les auteurs dont l'écriture et l'univers s'adressent à un large public, adolescents et adultes.

Un intérêt pour la ville de Saint-Étienne ou un projet en lien avec elle sera apprécié.

Tous les dossiers reçus avant la date limite de dépôt seront étudiés par un comité de sélection composé de l'élue en charge des affaires culturelles, de membres de la direction des affaires culturelles, des médiathèques municipales ainsi que de partenaires au projet de résidence.

Le comité de sélection pourra s'il souhaite obtenir des précisions sur la candidature d'un auteur ou d'une autrice, demander l'organisation d'une visioconférence avec la personne concernée. Une convention de partenariat précisant les modalités de la résidence sera établie.

Document à transmettre pour la candidature

- CV et bibliographie
- Lettre de motivation présentant :

Le parcours de l'auteur, l'autrice.

Ses motivations au moment de la résidence (par exemple un travail d'écriture en cours ou en projet).

Son intérêt pour la Ville de Saint-Étienne.

Son expérience en termes d'écriture numérique.

Des propositions d'actions de médiation et d'animation ou de parcours culturel.

Les disponibilités de l'auteur, l'autrice en 2027.

- **Un livre édité au format numérique.**



Date limite de transmission des candidatures : Vendredi 3 juillet 2026

À adresser par mail à: philippe.georjon@saint-etienne.fr

Le comité de sélection est constitué notamment de

Antoine BERTRAND, Librairie Lune et l'autre

Roland BOULLY, Comédien

Joël BOUVIER, Responsable Vie littéraire à l'ARALL (Auvergne Rhône-Alpes, Livre et Lecture)

Alexandra CHARROIN SPANGENBERG, Librairie de Paris

Léa COTART BLANCO, Bibliothécaire

Martine DAL ZOTTO, Enseignante en lettres au lycée Albert Camus de Firminy

Daniel DAMART, Éditions Le Réalgar et librairie Le Quartier Latin

Agnès D'HALLUIN, Directrice des médiathèques municipales de Saint-Étienne

Philippe GEORJON, Responsable de l'action culturelle des médiathèques municipales

Flavien GIRARD, Bibliothécaire

Raphaël JOURJON, Directeur des Affaires culturelles

Adriana VARGAS, Bibliothécaire

Christine VICTOIRE, Bibliothécaire

Un Enseignant Chercheur de l'Institut ARTS

Des lecteurs de la médiathèque

Diffusion de l'appel à candidature

Éditeurs, libraires

DRAC Auvergne Rhône Alpes

ARALL : Auvergne Rhône Alpes Livre et Lecture et l'ensemble des agences régionales du livre

MEL, Maison des Écrivains et de la Littérature

Newsletter de l'Institut ARTS et réseaux sociaux liés.

Ville de Saint-Étienne et Médiathèques municipales